



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° N°2024.44

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la commune de La Celle Saint Cloud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de circulation et stationnement,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R.411.3, R.411.4, R.411.8, fixant les pouvoirs des Maires quant à la Police des voies urbaines,

Vu le courrier du 11 juin 2024 référencé 193264, adressé au président du Cellois Handball relatif aux mesures liées à l'organisation d'un barbecue,

Considérant la demande de Monsieur Patrick TRIBONDEAU, Président de l'association sportive Cellois Handball, pour organiser un barbecue le 29 juin 2024 dans la soirée, à l'occasion de la fête de fin de saison du club, devant le local du gymnase Victor Hugo mis à disposition de l'association,

ARRETE :

Article 1 :

L'association Cellois Handball est autorisée à organiser un barbecue dans la soirée du 29 juin 2024, dans un périmètre de 20m devant le gymnase Victor Hugo situé au 5 allée Victor Hugo, de 16h à 23h.

Article 2 :

La présente autorisation est valable à titre gratuit le 29 juin 2024. L'association s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent et à veiller à ne pas entraver la circulation dans l'allée Victor Hugo.

Article 3 :

Le Maire, la Directrice Générale des Services et toute force de police sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur Patrick TRIBONDEAU.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 24 juin 2024.



Le Maire,

Olivier DELAPORTE

Vice-président de Versailles Grand Parc.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20240624-2024-44-AR
Date de réception préfecture : 26/06/2024